

Formation « Approfondissement – 2^{ème} année »

Renforcer ses compétences en clôture comptable et déclarations fiscales.

Mercredis 17 janvier et 07 février 2024

09h00-17h00, à la Chambre d'Agriculture d'Aix en Provence (13)

Inscriptions jusqu'à 7 jours avant le début de la formation.

Coût de la formation :

350€ pour 14h de formation

Pour les cotisants VIVEA :
Prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite de 3 000€ par an et par contributeur

Financement CPF/Pôle Emploi/OPCO /autres :
Nous consulter

Indicateur de résultat :

100% de satisfaction à la session 2022- 2^{ème} années

Objectifs de la formation :

Acquérir des compétences approfondies en clôture comptable,

Préparer ses déclarations fiscales 2024 en tenant compte des réglementations en vigueur.

Public visé :

Cette formation s'adresse aux agriculteurs et agricultrices installé.es, des Bouches du Rhône et départements limitrophes.

Prérequis :

Les participant.es doivent avoir déjà acquis les connaissances de saisie et de clôture de leur comptabilité annuelle sur un exercice comptable complet.

Renseignements et inscriptions :

Florentine DUJARDIN
MIN51 – 15 avenue Pierre Grand – 84953 CAVAILLON Cedex-
Tél. 06 12 09 90 13 – afocg.paca@gmail.com

Une formation organisée par l'ARDEAR PACA

N° Organisme de formation : 93840372284

N° SIRET : 50925249000032

Formation « Approfondissement – 2^{ème} année »

Renforcer ses compétences en clôture comptable et déclarations fiscales.

Mercredis 17 janvier et 07 février 2024

09h00-17h00, à la Chambre d'Agriculture d'Aix en Provence (13)

Modalités pédagogiques :

QCM, exercices pratiques en individuel, exercices pratiques en sous-groupes.

En cas de difficulté, les interrogations sont énoncées à l'ensemble du groupe et l'échange est favorisé pour faire émerger les solutions.

Moyens d'encadrement :

Florentine DUJARDIN, animatrice-formatrice

Modalités d'évaluation :

Auto-évaluation par chaque stagiaire en fin de formation, avec l'animatrice-formatrice ;

Questionnaire de satisfaction stagiaire.

Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire à la suite de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter en amont de la formation pour prévoir les adaptations.

Programme de la formation :

Mercredi 17 janvier 2024 – 09h00 - 17h00

Explication des fonctionnalités de l'assistant Clôture, niveau 2ème année, utilisation de l'assistant avec les modules Immobilisation et Emprunt lors des opérations de clôture.

Utiliser la balance et le grand livre des comptes pour assurer la cohérence des informations comptables, comparer les informations N-1 et N, analyser les écarts potentiels, corriger les erreurs et incohérences identifiées

Mercredi 07 février 2024 – 09h00 - 17h00

Explications détaillées sur la construction du formulaire de déclaration de TVA et calcul de la taxe sur le chiffre d'affaires, niveau 2ème année. Discussion sur les choix stratégiques en matière de déclaration de TVA.

Appliquer les règles de déclaration spécifiques pour les revenus professionnels agricoles. Evaluer l'impact des crédits d'impôts sur la déclaration de revenus. S'initier à la déclaration des autres revenus professionnels, dans le prolongement ou en support de l'activité agricole.

CREDIT D'IMPÔT A LA FORMATION

Le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise est un dispositif au profit de toutes les entreprises relevant d'un régime réel d'imposition sur les bénéficiaires (impôt sur le revenu ou sur les sociétés). Il est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

ETRE REMPLACÉ POUR SE FORMER

Certains départements/régions ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût du service de remplacement lorsque vous venez en formation.

Plus de renseignements : www.vivea.fr